



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRICULTURE : DES PERMANENCES MULTI-ADMINISTRATIONS SONT MISES EN PLACE À DESTINATION DES AGRICULTEURS

Arras, le 29 février 2024

Afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité des demandes des agriculteurs, le Gouvernement a décidé le 27 février 2024 d'organiser des permanences agricoles au plus près des exploitations.

Ces permanences visent à prendre en charge de façon personnalisée les problématiques et difficultés auxquelles font face les agriculteurs au quotidien sur leur exploitation. Elles seront assurées, sous l'égide des sous-préfets d'arrondissements, par des agents de la direction départementale des finances publiques (DDFiP), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de l'office français de la biodiversité (OFB). La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) seront associées en tant que de besoin.

Ces permanences se tiendront dans tous les arrondissements du département du Pas-de-Calais dès la semaine prochaine :

Arrondissement	Jours et horaires des permanences	Adresse des permanences
Arrondissement de Lens	les lundis de 14h à 17h30	à la sous-préfecture de Lens 25 Rue du 11 Novembre, 62 300 Lens
Arrondissement d'Arras	les mardis de 8h30 à 12h	à la direction départementale des territoires et de la mer à 100 Av. Winston Churchill, 62000 Arras
Arrondissement de Saint-Omer	les mercredis de 14h à 17h30	à la sous-préfecture de Saint-Omer 41 Rue Saint-Bertin, 62 500 Saint-Omer
Arrondissement de Calais	les jeudis de 8h30 à 12h	à la sous-préfecture de Calais 9 Esplanade Jacques Vendroux, 62 100 Calais
Arrondissement de Boulogne-sur-Mer	les jeudis de 14h à 17h30	à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer 131 Grande Rue, 62200 Boulogne-sur-Mer
Arrondissement de Béthune	les vendredis de 8h30 à 12h	à la sous-préfecture de Béthune 181 Rue Gambetta, 62 400 Béthune
Arrondissement de Montreuil-sur-Mer	les vendredis de 14h à 17h30	à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer 7 Rue d'Hérambault, 62 170 Montreuil-sur-Mer

Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, ainsi que l'ensemble des services de l'État et opérateurs sont mobilisés pour apporter des réponses dans les meilleurs délais aux difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)